

## **Projet de site de stockage de déchets inertes aux abords de Cessy et Gex : les riverains déposent un recours en justice.**

*Cessy, le 19/01/2021 - L'association des riverains de Chauvilly a déposé le 23 décembre 2021, un recours auprès du Tribunal administratif contre le projet d'ISDI de Chauvilly.*

Pour rappel, ce projet vise à entreposer 1'800'000 tonnes de déchets de construction sur le site historique de Chauvilly à Gex, sur une surface de 22 hectares, au cœur de l'agglomération. Le projet a été enregistré par la préfecture au début du mois d'octobre 2021.

Dans le cadre d'un recours auprès du tribunal administratif de Lyon, les riverains soutenus par le cabinet d'avocat Huglo Lepage ont mis en évidence, dans un document de 65 pages, la très grande sensibilité environnementale du site. En effet, celui-ci est bordé d'espaces naturels remarquables et abrite quelque 66 espèces vivantes protégées. De plus, du fait de sa particularité géologique, la zone a été classée par le service des carrières en protection forte pour la préservation des réserves en eau potable du Pays de Gex.

Ces éléments auraient dû naturellement conduire la préfète de l'Ain, Madame Sarlandie de La Robertie, à demander une étude d'impact complète et à basculer le dossier en procédure d'autorisation comme demandé par les riverains. Cette erreur d'appréciation lourde malgré une communication parfaitement transparente des riverains est favorisée par un dossier d'enregistrement qui minimise largement les enjeux du site.

A ce titre, c'est bien un trafic de 180 camions par jour en moyenne qui est prévu, c'est-à-dire plusieurs centaines par jour, en pointe, compte tenu de la saisonnalité partielle de l'activité. Madame la préfète a confirmé en audience au tribunal qu'une partie des déchets proviendra de la Suisse voisine, augmentant encore le volume de déchets sur le site. Ce type d'installation est normalement prévu en bordure de grands axes routiers, voire en sortie d'autoroutes, absolument pas en cœur d'agglomération, sur les voies fréquentées par les écoliers. C'est bien tout le Pays de Gex qui est concerné par ce flux de poids lourds à venir.

Alertée sur la présence de pollutions, la commune de Cessy a fait réaliser des analyses en bordure du site sur sa commune. Les analyses révèlent la présence de polluants industriels toxiques et en particulier de fortes doses d'arsenic à proximité des cours d'eau. Le lourd passif environnemental du site, référencé comme pollué par l'Etat, n'est donc pas résorbé.

Ne pouvant laisser planer un tel doute quant au risque sur les réserves en eaux potables, la Commune de Cessy a également fait un recours. Les élus suisses, déjà touchés par les pollutions liées à l'accident de 2018, ont demandé des explications à la confédération.

Compte tenu du caractère très lacunaire du dossier, les riverains proposent de communiquer régulièrement par voie de presse sur les différentes facettes de ce très lourd dossier.

Toutes les informations sur le site internet de l'association : [bit.ly/stopchauvilly](https://bit.ly/stopchauvilly)

